



LECTURE DÉCOUVERTE N°7

**Les États généraux de 1468,
réunis à Tours par Louis XI pour conserver la Normandie**

Pierre Audin

Louis XI qui avait, en 1465, refusé de réunir les états généraux décida, en février 1468, de les convoquer à la hâte à Tours pour le 6 avril suivant, par lettres closes pour la bourgeoisie et le clergé. Il y avait urgence car il voulait enlever la Normandie à son frère Charles de France, avec lequel il était depuis longtemps en conflit. À la suite du soulèvement armé dit guerre du Bien Public, mené par plusieurs grands du royaume, le roi avait été contraint de lui céder le duché pour apaiser le conflit. Mais Charles de France se rapprochait à la fois de la Bretagne et de la Bourgogne, et Louis XI craignait que la Normandie ne passât sous le contrôle de ses adversaires. Une rencontre entre la Bretagne, la Bourgogne et Charles alors duc de Normandie, était prévue à Cambrai pour le 8 avril 1468 : Louis XI voulait que ses ambassadeurs puissent s'appuyer sur la « volonté populaire des sujets du roi de France, formulée lors d'états généraux ». Pour enlever à son frère la Normandie, la plus riche province du royaume en matière d'impôts, il avait donc besoin en urgence, pour éviter un nouveau soulèvement, de l'appui des villes et du clergé.

Des convocations individuelles furent envoyées à la noblesse (sans indication du but de ces états), les autres se firent par envoi d'une lettre au premier échevin de chacune des principales « bonnes villes du royaume ». Près de 200 personnes répondirent à l'invitation, dont 78 villes, chacune envoyant trois, parfois quatre délégués en fonction de sa population (« un d'esglise et deux laïcs », ou deux, et deux laïcs), désignés par les élus et les notables parmi noblesse, clergé et bourgeoisie (1). Mais, étant donné les trop courts délais et le changement de lieu fait au dernier moment (Louis XI avait d'abord choisi Poitiers), tous ne vinrent pas. Les représentants de la ville de Tours avaient été choisis par une assemblée générale d'une soixantaine de bourgeois et d'une demi-douzaine d'ecclésiastiques (2). Le chanoine Martin de Chabot, maître de l'école de Saint-Martin, fut élu pour le clergé, tandis que Martin Ruzé et le maire François Bernard furent choisis par la bourgeoisie de Tours. L'archevêque chargea l'archiprêtre Nicolas d'Argouges de le représenter, les chanoines de Saint-Martin choisirent Jean Échart et Bois-le-Roi, l'abbaye Saint-Julien délégua l'aumônier Philippe Prévôt.

Plusieurs jours avant l'ouverture des états, le roi mit la ville de Tours en sécurité, en exigeant que 500 membres de la milice communale fassent le guet, dont 200 durant la nuit, relevés toutes les deux heures (pour les encourager, la municipalité leur fit distribuer du vin !) et en imposant un couvre-feu à partir de 10 heures du soir. Huit échevins furent désignés pour organiser et contrôler ce guet. Le roi séjournant à l'hôtel de ville, les élus prirent soin d'allumer et de faire entretenir nuit et jour le feu dans toutes les cheminées de l'édifice. Louis XI, se sentant en sécurité, se montra dans les rues de Tours, « en grant triomphe et magnificence », tous les chevaux des hommes de sa garde luxueusement harnachés. Le comte Gaston de Foix émerveilla les badauds par « son bel et puissant coursier andalou, nommé La Dame (!), lequel était de poil clair bai pommelé, crins blonds et la queue blanche jusqu'à terre » (3). Le roi était accompagné d'un grand nombre de princes et seigneurs « qui étaient grandement et richement habillés ». Tous les autres délégués traversèrent la ville en costume d'apparat, devant la foule assemblée le long des rues. Le soir, le roi alla coucher au château.

Les séances eurent lieu du 6 au 14 avril 1468 dans la grande salle de l'archevêché, « qui est bien grande, bien notable et tendue de tapisserie », en présence de 192 délégués. Nous disposons d'un compte-rendu précis du déroulement de ces états, grâce à Jean Le Prévôt, notaire et secrétaire royal, qui y siégea en tant que greffier, debout devant un pupitre.



Plus que les décisions politiques qui furent prises, les Tourangeaux furent surtout intéressés par le spectacle offert par la salle, tel qu'il fut rapporté par leurs délégués, mais aussi par la circulation dans les rues de ces 200 notables et 500 personnes de leur suite, en quête de nourriture et de logement, cherchant pour certains à changer leurs pièces de monnaie, comme le maire de Périgueux, ou à acheter des vêtements, comme ce délégué qui avait besoin d'une tenue complète, ou cet autre qui s'était fait voler son chapeau...

On avait monté dans la salle deux estrades. Sur la première, un fauteuil de velours bleu semé de fleurs de lis était réservé au roi, qui présida la cérémonie d'ouverture, vêtu d'une longue robe de damas blanc brodé d'or et fourrée de martre, coiffé d'un petit chapeau noir rehaussé d'une plume dorée. Aux côtés du roi siégeaient le chancelier Guillaume Jouvenel des Ursins, évêque d'Angers, ainsi que René d'Anjou, oncle de Louis XI, puis, un peu plus loin, debout, d'un côté les comtes de Nevers et d'Eu et de l'autre le prince de Navarre et plusieurs autres seigneurs, dont le comte de Pembroke (Anglais réfugié en France après la défaite de la reine Marguerite d'Angleterre fille du roi René), le sire de Tancarville, le Tourangeau Jean V de Bueil seigneur de Vaujours à Château-la-Vallière et, assis à cause d'une attaque de goutte, le comte François de Dunois, fils du compagnon de Jeanne d'Arc.



Deux fortes personnalités, personnages importants des états de 1468 : à gauche le chancelier Guillaume Jouvanel des Ursins (extrait d'un panneau peint par Jehan Fouquet, musée du Louvre, inv. 9615). À droite le roi René d'Anjou, oncle de Louis XI (extrait du retable dit « du Buisson ardent », cathédrale d'Aix-en-Provence).

Sur l'autre estrade, assis sur de hauts bancs garnis de tapisserie, avaient trouvé place le connétable de Saint-Pol, le comte de Guise, le comte de Vendôme...et plusieurs ecclésiastiques, dont l'archevêque de Tours Giraud de Crussol. Un peu à l'écart, sur des bancs, s'étaient assis plusieurs évêques, ainsi qu'Antoine de Chabannes, surintendant de la Maison du roi, Jean d'Estouteville, grand maître des arbalétriers et seigneur de Montbazou, l'amiral de Bourbon, le connétable Philippe de Harcourt, le médecin et maître des requêtes Adam Fumée seigneur des Roches à Saint-Quentin-sur-Indrois, le futur chancelier Pierre Doriole... (4).

Le chancelier ne posa que trois questions : La Normandie doit-elle être séparée de la couronne ? Comment le duc de Bretagne peut-il être amené à renoncer à ses places fortes de Normandie ? Comment doit-on faire face à la tentative du duc de Bretagne de faire entrer les Anglais en France ? Jusqu'au 13 avril, les orateurs se succédèrent, et tous affirmèrent que la Normandie devait rester française.

Plusieurs villes en profitèrent pour présenter leurs doléances : comme le choix des sujets à débattre appartenait au roi celui-ci, ne désirant pas sortir du but qu'il s'était fixé, préféra faire élire un comité de 17 membres ayant pour charge de nommer une commission des réformes. Mais les délégués des villes ayant préféré rentrer chez eux, ce projet ne déboucha pas !

Notes

(1) Les détails des convocations envoyées par le roi le 26 février, depuis le Plessis, sont à trouver dans la lettre envoyée aux habitants de Poitiers ou de Lyon, celle de Tours étant perdue (J. Vaesen, *Lettres du roi Louis XI*, t. III, lettre n° 338). Les Poitevins eurent droit à 4 délégués, choisis « parmi ceux qui aiment le roi, la couronne et le royaume »

(2) Grâce au registre des délibérations de Tours, on sait que les notables de la ville se réunirent le 5 mars 1478 pour choisir leurs trois délégués, la cathédrale, la basilique Saint-Martin et l'abbaye Saint-Julien ayant droit chacune à un délégué supplémentaire, ne représentant pas la ville.

(3) Courteault (H.), *Histoire de Gaston IV comte de Foix...1423-1472, étude historique...*, Toulouse, 1895, p. 241.

(4) Voir Viолlet (P.), « Élection des députés aux états généraux réunis à Tours en 1468... », *Bib. École des chartes*, 1866, p. 24-28. On peut également consulter Mouette (A., alias Bossebœuf), *Dix ans à Tours sous Louis XI, d'après les registres municipaux*, Mazereau, Tours, 1890, p. 32, et Vaesen (J.), *Lettres de Louis XI roi de France...*, Renouard, Paris, t. III, 1881, p. 198-201. Voir également Bulst (N.), « Louis XI et les états généraux de 1468... », in *La France de la fin du XV^e siècle...*, colloque à Tours en 1983, Chevalier Bd et Contamine Ph. (drs), Paris, 1985, p. 91-104.